



Absence congés payés sur le bulletin de salaire

Par Yusei 13, le 16/12/2009 à 01:39

Bonjour,

Le bulletin de paie de ma société comporte une rubrique [/contents/droits-salaries/sl10-conges-payes-les-regles-a-connaître.php3 congés payés] (droits acquis et solde). Depuis septembre, la rubrique existe toujours mais les infos ont été remises à zéro. J'ai demandé à mes collègues, ils sont tous dans le même cas que moi. Notre service RH prétexte un problème informatique.

Ma question : la comptabilisation du solde des congés est-elle une mention obligatoire sur le bulletin ? et sinon comment apporter la preuve de faire valoir ses droits en cas de problème ?

Merci pour votre aide,

Cdt,